BAILLOT IMMOBILIER

HONORAIRES DE TRANSACTION

CHARGE VENDEUR
(sauf convention contraire)

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL Honoraires Maximums VENDEUR	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL Honoraires Maximums VENDEUR	TERRAIN A BATIR Honoraires Maximums VENDEUR	CESSION DE BAIL Honoraires Maximums VENDEUR	BOX Honoraires Maximums VENDEUR 10 % TTC
Jusqu'à 80 000 €	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Jusqu'à 300 000 €	7 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Jusqu'à 450 000 €	6 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Au dessus	5 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Programmes neufs Au-dessus de 10 lots	5 % TTC 4 % TTC				

BAILLOT IMMOBILIER, SAS au capital de 15000,00€, 82, boulevard de Champigny, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE. Tél. 01 48 83 51 48.
- Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce N° CPI 9401 2016 000 004 256 délivrée par la CCI Ile de France.
- Garantie financière GALIAN de la F.N.A.I.M., 89, rue La Boétie, 75008 PARIS – Sociétaire N° 10.761 W pour un montant de 200.000,00 €uros

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Délivrance d'une note obligatoire

HONORAIRES EN DATE DU 6 Avril 2022